

LA CROIX

BIMENSUEL CATHOLIQUE DE DOCTRINE ET D'INFORMATION DU BÉNIN

55 ème ANNÉE - NUMÉRO 776

10 AOÛT 2001 - 150 Francs CFA

LE PROCESSUS DE
GLOBALISATION DOIT
ÊTRE GOUVERNÉ PAR
LES RAISONS DU BIEN
COMMUN



1. Ma pensée s'adresse aujourd'hui aux participants à la rencontre nationale des diverses Associations catholiques qui se déroule à Gênes, en vue de la prochaine réunion des chefs d'État et de gouvernement. Ils ont voulu répondre, également de cette façon, à la consigne que j'ai remise l'année dernière aux jeunes à Tor Vergata : «Vous ne vous résignerez pas — disais-je — à un monde où d'autres hommes meurent de faim, restent analphabètes ou manquent de travail. Vous défendrez la vie à tous les instants de son développement ici-bas, vous vous efforcerez de toute votre énergie de rendre cette terre toujours plus habitable pour tous» (cf. ORLF n. 34, du 22 août 2000).

Je m'unis aux évêques de Ligurie qui, dans la récente Lettre envoyée aux fidèles de leurs Églises, expriment l'urgence de «susciter chez tous, à commencer par les responsables du bien public, un sursaut de nouvelle "moralité" face aux graves problèmes, parfois dramatiques, d'ordre économique et financier, médical, social, culturel, écologique et politique».

En réalité, la foi ne peut pas laisser le chrétien indifférent face à de telles questions d'importance mondiale. Elle le pousse à interroger, dans un esprit de proposition, les

(Lire la suite à la page 4)

DE OUIDAH À COTONOU : UNE DATE, UN TRIPLET D'ACTIONS DE GRÂCE AVEC MONSIEUR NESTOR ASSOGBA

« Que tes œuvres sont belles
Que tes œuvres sont grandes, Seigneur
Seigneur, Tu nous combles de joie ».

25 juillet 2001 : date chargée d'histoire, de reconnaissance et de gratitude, jour mémorable où l'Église du Bénin s'est tournée vers le Seigneur pour chanter la gloire de Dieu. Et pour cause : une triple actions de grâce, épiphanie de la main du Seigneur dans notre histoire religieuse, à savoir :

— le premier centenaire de l'épiscopat de Monseigneur Louis Dartois, premier vicaire apostolique de la Côte du Danxomé (Ouidah) ;

— le trente-troisième anniversaire de l'épiscopat de Monseigneur Christophe Adimou sacré le 25 juillet 1968, premier évêque de Lokossa et troisième archevêque métropolitain de Cotonou, rappelé à Dieu le 08 juillet 1998 ;

— le vingt-cinquième anniversaire de Son Excellence Monseigneur Nestor Assogba, sacré le 25 juillet 1976,

(Lire la suite à la page 8)



deuxième évêque et premier archevêque métropolitain de Parakou, et ensuite troisième archevêque du siège métropolitain de Cotonou.

dont le vicain épiscopal du diocèse de Cambrai (diocèse d'origine de Monseigneur Louis Dartois).

L'organisation était assurée par le père Théophile Villaça qui a, dès l'ouverture de la messe, planté le décor de cette croisée de l'histoire. De vive voix, il a proclamé à la jeune génération l'illustre mémoire de Monseigneur Louis Dartois.

Grande et noble rendez-vous de la mémoire, cette triple célébration a pris son envol le mercredi 25 juillet 2001 dans la ville historique de Ouidah au pied de l'autel de la basilique Notre-Dame de l'Immaculée Conception pour atterrir en l'église Saint-Michel de Cotonou le samedi 28 juillet 2001.

OUIDAH : SOUS LE SIGNE DE LA MÉMOIRE

La ville de Ouidah a exulté au rythme de cet événement ecclésial.

Premier maillon de la chaîne de succession des premiers apôtres de l'Évangile et premier évêque vicaire apostolique du Danxomé, Monseigneur Louis Dartois est né en 1861 dans le diocèse de Cambrai. Après ses étapes de formation franchies, il entra avec le temps dans la société des pères des missions africaines et fut ordonné prêtre en 1886. Le 25 juillet 1901, la grâce de l'épiscopat lui fut conférée dans le diocèse de Cambrai. À cette époque, il déclarait déjà qu'il avait offert toute sa vie pour l'Église d'Afrique. Il débarqua à Ouidah, fin avril 1901, et a, dans l'espace de quatre ans, travaillé à l'annonce de la Bonne Nouvelle du Christ sur tout le territoire danxoméen du nord au sud, de l'est à l'ouest, à pied, en vélo et des fois en

(Lire la suite à la page 8)

LA CULTURE DE L'AMOUR : DÉFI POUR UN BÉNIN FRATERNEL ET UNI

(Lire nos informations en page 2)

BÉNIN : 41 ANS D'INDÉPENDANCE :

QUE DE DÉFIS À RELEVER

Mercredi premier août 2001, la République du Bénin a célébré le 41^{ème} anniversaire de son accession à la souveraineté nationale. Quarante-et-un an : cela compte beaucoup dans la vie d'une nation. Car, il s'agit bien d'un parcours de quatre décennies sur la voie du développement politique, économique et social.

DES ÉLÉMENTS HISTORIQUES DE STAGNATION

La tradition, mais aussi un certain souci de l'évaluation et du suivi voudraient que la célébration de chaque anniversaire soit l'occasion d'un bilan. Un exercice délicat dans le cas du

(Lire la suite à la page 7)

À PROPOS DES FRAIS DE JUSTICE CRIMINELLE ET DE POLICE

LES MAGISTRATS MONTENT AU CRÉNEAU

Vendredi 3 août 2001, au palais de la justice à Cotonou, l'Union nationale des magistrats du Bénin (UNAMAB) a fait un point de presse relatif aux frais de justice criminelle et de police. À cette occasion, les magistrats se sont prononcés sur les lourds soupçons qui pèsent sur eux ces derniers temps par rapport à des surfacturations des frais de justice à grande échelle.

D'entrée de jeu, monsieur Jean-Baptiste Monsi président de l'UNAMAB, entouré des autres membres du bureau exécutif, a

(Lire la suite à la page 2)

L'AUTRE... LE BENIN D'UN JOUR A L'AUTRE... LE BENIN D'UN JOUR A L'AUTRE... LE

LA CULTURE DE L'AMOUR : DÉFI POUR UN BÉNIN FRATERNEL ET UNI

Qui peut aujourd'hui oser parler de l'effectivité de la culture de l'Amour en République du Bénin ? Qui a jamais assez aimé pour apprendre à d'autres à aimer ? Qui défient le secret de l'Amour pour véritablement le transmettre ? Pourtant, se mettre ensemble et construire une famille, construire un pays... demande une forte dose de l'Amour et de l'abnégation.

VIENS ESPRIT SAINT, AMOUR DU PÈRE ET DU FILS !

Viens inspirer à ton Peuple du Bénin, la vraie mesure de l'Amour du prochain, de la famille, du pays, de l'Afrique et d'ailleurs, pour le triomphe de l'Unité et de la paix. Oui de l'Amour c'est-à-dire du renoncement de soi qui appelle un véritable changement de mentalité pour que vive et prospère le Bénin du renouveau démocratique.

Pour nous, croyants, c'est le lieu de demander encore une fois la grâce du Seigneur.

Voici déjà quarante-et-un ans que le peuple béninois jouit des « priviléges » de son indépendance je dirai nominale. Voici quarante-et-un ans qu'il nous a été donné de construire et développer notre nation. En avons-nous véritablement conscience. Si oui, qu'en est-il aujourd'hui du bilan ? Avons-nous véritablement semé des graines de l'amour du prochain, de la fraternité, de l'unité en vue d'un développement harmonieux du pays dans la paix ? Pensons-nous encore à la culture de l'amour, noble et ultime défi pour un authentique progrès des relations inter-

personnelles efficaces et opérationnelles ? Il importe aujourd'hui de marquer une pause et de réfléchir sur comment nous nous sommes approprié la culture de l'Amour, gage d'un Bénin nouveau, fraternel et uni. Aimer son prochain. Aimer sa patrie. Vouloir le bien de tous et de chacun, cela est une autre manière de vouloir le développement de son pays. Nobile aspiration pas toujours facile à concrétiser dans le quotidien de nos actes.

À travers les lignes qui suivent, nous proposons d'aller d'abord à la source même de l'Amour pour en connaître l'inépuisable saveur; ensuite d'aller à la rencontre de celui qui est appelé «notre prochain» dans un monde qui tend à devenir «un village planétaire»; enfin de la sauver de l'Amour du prochain, nous nous appuyerons sur l'hymne à la charité de l'Apôtre Paul pour clamer Amour dans sa dynamique de communion, de charité et de fraternité.

S'AIMER, AIMER LES AUTRES, AIMER SON PAYS ET PARTICIPER À SON DÉVELOPPEMENT

Nul ne peut aimer l'autre, aimer son pays et participer à son développement si avant tout, il ne s'aime lui-même. Et celui qui s'aime s'évite tout ce qui peut le salir et délabrousser son honneur et, par ricochet, l'honneur de sa famille, la petite comme la grande.

L'amour du prochain, vérité intemporelle, découlle, lui, de la nature même du Créateur de l'homme, de l'homme entier : être, corps, force vitale voire sa psychologie, ses tendances et ses relations avec les autres et les êtres. «Le prochain», disait l'écrivain français Paul Ricœur, est un comportement en première personne. C'est la conduite même de se rendre présent». Et invite à rappeler que aimer, c'est accepter de briser toutes barrières et se mettre ensemble sans préjugé, faire route dans la même direction, construire.

En vivant intensément cet amour, nous aurons le loisir d'aimer notre pays et de participer harmonieusement à son développement en faisant corps avec les autres.

PLUS QU'UN DEVOIR, C'EST UNE RESPONSABILITÉ

Se mettre ensemble et construire le Bénin, le beau et riche pays en innovation d'Afrique. Nous avons, plus que jamais besoin de nous mettre ensemble, nous Béninois — question de désamorcer les pièges qui nous conduisent dans les méfiances, les luttes inutiles, tout ce qui freine le développement de notre pays.

Dieu aime le Bénin et ne cesse de le graticier de la surabondance de ses grâces. Mais si nous faisons-nous ? Quelle culture Mais si nous faisons-nous ? Quelle culture nous avons de l'amour au sens large du

terme et qui nous fait l'obligation de nous mettre ensemble pour construire ce pays, le Bénin, où Dieu nous donne de vivre et qu'il nous donne de parfaire ?

Aujourd'hui encore et au lendemain de la célébration du quarante et unième anniversaire de l'accession du Bénin à l'indépendance, il importe de rappeler l'exaltation de l'apôtre Paul à travers l'hymne à la charité, don de Dieu par excellence: *«J'aurais beau parler toutes les langues de la terre et du ciel, si je n'ai pas la charité, s'il me manque l'Amour, je ne suis qu'un cuivre qui résonne, une cymbale retentissante, J'aurais bien être prophète, avoir toute la connaissance de Dieu et toute la foi jusqu'à transporter les montagnes, s'il me manque l'Amour, je ne suis rien. J'aurais beau distribuer toute ma fortune aux affamés, j'aurais beau me faire brûler vif, s'il me manque l'Amour, cela ne sera à rien. L'Amour prend patience; l'Amour rend service, l'Amour ne jalouse pas; il ne se vante pas; ne se gonfle pas d'orgueil; il ne fait rien de malhonnête; il ne cherche pas son intérêt, il ne s'empare pas; il ne entretient pas de rancune; il ne se réjouit pas de ce qui est mal, mais il trouve sa joie dans ce qui est vrai; il supporte tout, il fait confiance à tout, il espère tout, il endure tout. L'Amour ne passera jamais»* (1Co 13, 1-8).

L'amour cultivé au jour le jour seul peut permettre de se convaincre que la gestion de la chose publique ne se fait pas au détriment du peuple.

Brice C. Ouinsou
Séminariste

À PROPOS DES FRAIS DE JUSTICE CRIMINELLE ET DE POLICE LES MAGISTRATS MONTENT AU CRÉNEAU

(Suite de la première page)

planté le décor : «Des chuchotements, des murmures, grossissant au fil du temps. La nouvelle circulait sous le manteau. Puis elle devint officielle : des sommes farfelues auraient été dépensées annuellement au titre des frais de justice criminelle et de police, et ce, sur plusieurs années.

«L'ahurissante nouvelle avait instillé le doute lorsqu'elle parvint, près d'un an déjà, au bureau exécutif de l'Union nationale des magistrats du Bénin (UNAMAB).

«La prudence que recommande une pareille affaire avait conduit le bureau exécutif à privilégier des actions appropriées en sourdine afin d'en avoir le cœur net, et à n'intervenir publiquement qu'au moment propice...».

Estimant que le moment est enfin venu pour une saine information, monsieur Jean-Baptiste Monsi a dit que : «par lettre du 11 septembre 2000, le ministre des finances et de l'économie a informé le ministre de la justice, de la législation et des droits de l'homme, des décaissements d'importantes sommes au titre

des frais de justice criminelle et de police en 1998 et en 1999 soit respectivement deux milliards trois cent trente-trois millions dix-huit mille sept cent dix-sept (2.333.018.717) francs CFA et deux milliards sept cent trente-huit millions trois cent quatre-vingt-sept mille cent quatre-vingt-dix-neuf (2.738.387.199) francs CFA».

Selon le ministre des finances cité par le magistrat Monsi, l'ampleur des décaissements laissait penser à des abus dans l'ordonnancement des dépenses. Lesquels abus seraient dus :

- au défaut de pièces justificatives à l'appui des mémoires de justice ;
- à la non-accréditation des juges ordonnateurs des frais de justice auprès des comptables du trésor ;
- à la non-budgetisation des frais de justice et le non-respect des textes en vigueur.

Dès lors, une commission paritaire (ministère des finances et de l'économie et ministère de la justice) a été constituée pour une rédefinition des cadres juridique et technique de l'exécution des dépenses relatives aux mémoires de justice. Parallèlement, le ministère des finances a créé

une autre commission chargée de mener des investigations sur les présumés abus dans l'ordonnancement des dépenses relatives aux frais de justice criminelle et de police. Dans le même temps et aux mêmes fins, le ministre de la justice a aussi mis sur pied une commission d'enquête. N'ayant pas connaissance des rapports déjà déposés aux mandants, l'UNAMAB part de certains éléments pour faire remarquer que le rapport de la commission du ministère des finances et de l'économie est un rapport d'étape, rien qu'un rapport d'étape, en ce qu'il est seulement la résultante des dépouilllements des mémoires et taxes de justice incriminés et qui vont de 1996 à 2000, dépouilllements faits non-contradictoires.

Ce rapport, pour être définitif, déterminatif, décisif, pour permettre de situer les responsabilités, devra être nécessairement complété largement par des interrogations, des auditions, d'éventuelles confrontations et de présentations des documents incriminés aux personnes soupçonnées. Cette phase décisive de l'enquête qui semble entamer, selon monsieur des finances, d'appréhender dans une sorte «d'état des lieux», certaines pratiques qui ne relèvent aucune intention frauduleuse (mémoires groupés, audiences foraines en matière civile, dépenses de fonctionnement des juridictions sur mémoire) et qui doivent être dissociées des véritables abus. Par ailleurs, le rapport du ministère des finances semble avoir omis, selon monsieur Monsi, d'apporter les

nécessaires restrictions, d'émettre les nécessaires réserves sur certains magistrats qu'il a cités. Ce faisant et selon monsieur Jean-Baptiste Monsi, le rapport d'étape crée une confusion, un amalgame entre les victimes de faussaires et des magistrats dont on pourrait penser qu'ils ont commis des abus confinant à des infractions graves.

Tout en faisant remarquer que les observations des magistrats, loin d'être l'expression d'une volonté d'apporter une caution à quelque abus, irrégularité que ce soit, monsieur Jean-Baptiste Monsi met en garde quiconque se livrerait à des appréciations de faits à des magistrats sur le fondement du rapport d'étape, se lancerait dans une entreprise hâtive, hasardeuse et périlleuse pour lui-même.

Et pour conclure, monsieur Monsi souligne : «les observations des magistrats ont pour but d'aider à déterminer les responsabilités réelles des uns et des autres (magistrats, personnels judiciaires, personnels financiers sans lesquels les abus présumés n'auraient pu se commettre, autres personnes), toujours dans le respect des procédures.

Ces observations tendent enfin à éviter que la précipitation et autres insuffisances ne créent un amalgame préjudiciable à la réputation de certains.

Et quand les responsabilités auront été établies formellement, force devra rester à la loi.

Alain Sessou

ECHOS DE NOS DÉPARTEMENTS... ÉCHOS DE NOS DÉPARTEMENTS

ATACORA - DONGA

INAUGURATION D'UNE NOUVELLE MAISON DE LA CULTURE DANS L'ATACORA

La Maison des jeunes et de la Culture de Bocoura-Pouya, dans la Commune de Kotopouna (Circonscription urbaine de Natitingou) a été officiellement mise en service, mardi 31 juillet dernier.

La coupure du ruban symbolique et la visite des locaux ont eu lieu sous la présidence du préfet M. Édouard André Ouindou. D'un montant global estimé à 11.870.199 F CFA, la construction de cette Maison des jeunes et de la Culture a bénéficié d'un appui financier de 8.309.139 F CFA de la part de l'Association française des volontaires du progrès (AFVP) alors que la participation de la population de Bocoura-Pouya, en nature et en espèces, se chiffre à 3.561.060 F CFA. Le bâtiment est composé d'un grand hall de 300 places assises, d'un podium, d'une coulisse, d'un bureau, d'un guichet et d'une buvette.

ATLANTIQUE - LITTORAL

SÔ-TCHANHOUË SE DOTE D'UN CENTRE DE DÉVELOPPEMENT ÉDUCATIF

Sô-Tchanhouë, village lacustre de la sous-préfecture de Sô-Ava, peut s'enorgueillir de disposer désormais d'un Centre de développement éducatif, culturel et social. Les objectifs des initiateurs de cette réalisation sont clairs : permettre d'améliorer les taux de scolarisation et de renforcer le niveau d'instruction des écoliers, élèves et étudiants. Il s'agira, de façon générale, de contribuer au développement culturel sportif, et à la formation coopérative surtout celle des femmes.

L'outil de mise en œuvre de ces objectifs, est bien sûr le nouveau Centre constitué d'un bâtiment comprenant une bibliothèque, un bureau pour tontine, des salles de conférence, un studio-photo, etc. D'un coût global de plus de 20 millions de F CFA, ce bâtiment est l'œuvre d'une association dénommée "L'Aurore", association de la jeunesse de Sô-Tchanhouë.

Cela a été rendu possible grâce à l'appui financier de la coopération franco-béninoise et à la participation de la communauté villageoise de Sô-Tchanhouë.

Lieu de rencontre, cadre d'échange pour la jeunesse, ce joyau favorisera l'éveil des consciences sur divers problèmes liés au cadre de vie des populations, tels que la protection de l'environnement, l'assainissement, l'hygiène pour ne citer que ces thèmes qui ne peuvent être assimilés par les populations sans une sensibilisation préalable à la base.

On imagine aisément la liesse avec laquelle les populations de Sô-Tchanhouë ont fêté, vendredi 3 août dernier, l'inauguration du Centre.

La cérémonie s'est déroulée en présence notamment du préfet de l'Atlantique et du Littoral, du sous-préfet de la localité et du représentant de l'ambassade de France au Bénin.

À cette occasion, monsieur André Todjé, président de l'association "L'Aurore" a déclaré qu'en choisissant le soleil comme symbole du logo de ladite association, la jeunesse locale veut traduire sa volonté de faire lever de nouveaux jours sur le lac. Autrement dit Sô-Tchanhouë vient de

prendre un nouveau départ devant lui pour assurer une présence active au rendez-vous du développement.

BORGOU-ALIBORI

CHOLÉRA : 35 DÉCÈS ENREGISTRÉS

Trente-cinq (35) personnes sont mortes à la suite de l'épidémie de choléra qui sévit dans le département du Borgou, a-t-on appris de source hospitalière.

À la date du 27 juillet dernier, précise-ton, 379 cas ont été recensés. Les circonscriptions administratives les plus touchées par la maladie sont N'Dali, Tchaourou et Parakou.

Au nombre des mesures d'urgence prises par le ministère de la santé publique, face à cette nouvelle épidémie de choléra, on peut retenir la directive donnée aux agents de santé d'accorder la priorité au traitement des malades sur place pour éviter la dissémination de la maladie.

Autre drame survenu dans le département ces derniers jours, le cas d'une fillette de 8 ans qui est morte calcinée et trois autres enfants grièvement blessés dans un incendie survenu, jeudi 2 août 2001 au quartier Badjougou dans la commune urbaine de Tchaourou. Le sinistre a été rapporté par des autorités sous-préfectorales.

Le feu s'est déclenché lorsqu'un homme qui a entreposé 55 bidons de 50 litres de produits pétroliers dans sa chambre, transportait un des bidons dont le couvercle a sauté pour laisser échapper de l'essence jusqu'au foyer où le feu était allumé.

Le Comité technique "intrants" de la Coopérative d'approvisionnement et de gestion des intrants agricoles du Bénin (CAGIA-Bénin) a tenu une session du 24 au 26 juillet 2001 à l'école normale intégrée de Lokossa. Les participants à cette session ont fait le point à mi-parcours de l'approvisionnement en intrants coton au titre de la campagne 2001-2002 et du toilettage des textes au sein de l'interprofession.

M. Akibou Yaya, président de CAGIA-Bénin a souhaité que soit fait l'inventaire des suggestions de modifications à apporter au cahier de charge pour la fourniture des intrants coton pour la campagne à venir 2002-2003.

En ouvrant les travaux, le représentant du ministre de l'Agriculture, de l'élevage et

de la pêche a réaffirmé la volonté de l'État de poursuivre les réformes et de les accompagner, mais avec méthode et sans précipitation afin d'éviter les dérapages et les atermoiements.

des communautés à travers la prochaine décentralisation dans notre pays.

La zone sanitaire Sakété-Ifangni dont l'hôpital sera construit bientôt, fait partie de l'ensemble des cinq zones qui comprennent l'Ouémé et le Plateau. Elle a une population de 158.538 habitants. Toutes les communes de la zone ont un complexe communal de santé sauf Lagbédé. La zone ne dispose d'aucune couverture chirurgicale. Les évacuations chirurgicales de Sakété sont plutôt dirigées vers Pobé sauf les cas obstétricaux qui sont dirigés vers le centre hospitalier départemental de l'Ouémé. Celles d'Ifangni sont systématiquement dirigées vers le CHD-Ouémé.

ZOU - COLLINES

LES RESPONSABLES DU PDRT ET DU PROJET MANIOC À LA RENCONTRE DES ACTEURS DE LA FILIERE

S'il est un projet de développement qui fut au centre de beaucoup de controverses lors de son lancement en 1998, c'est bien le projet de développement de la filière manioc au Bénin. Depuis lors, assez d'eau a coulé sous le pont, et aujourd'hui le milieu des acteurs de la filière paraît plus rassuré.

C'est dans ce contexte que les responsables du programme de développement des plantes à racines et tubercules (PDRT) et du projet de développement de la filière manioc ont tenu, vendredi 3 août dernier au Carder/Zou-Collines à Bohicon, une séance d'information et de sensibilisation avec les acteurs du Zou et des Collines.

La séance a regroupé les organisations paysannes, les responsables du développement rural, (RDR) les associations de développement (ADD), les groupements des femmes transformatrices et les représentants des conducteurs de taxi-moto.

La rencontre a permis de présenter le PDRT et le projet manioc aux participants afin de susciter leur intérêt à s'impliquer dans la réalisation de ce projet porteur pour notre pays. Il s'agit, a souligné le directeur général du Carder, Simon Dégila, d'une opportunité qu'il nous faut saisir pour produire en quantité et en qualité les plantes à racines et tubercules de sorte à pouvoir mettre le Bénin au rang des grands producteurs mondiaux.

Le PDRT sera exécuté en 7 ans pour un coût global de 13 milliards de francs CFA. Il est financé par le gouvernement béninois et le Fonds international pour le développement agricole (FIDA). Il vise en définitive à diversifier l'agriculture et à promouvoir de nouvelles filières agricoles afin de lutter contre la pauvreté en général, et l'insécurité alimentaire en particulier. La mise en exécution du PDRT permettra également d'augmenter les revenus et d'améliorer les conditions de vie des ménages ruraux, surtout les femmes.

Le projet de développement du manioc a une durée de 7 ans et son coût est estimé à 31 milliards de francs CFA. Ce financement n'est pas encore mobilisé, a précisé le coordinateur du projet, M. Lagbadohossou Aurelien.

Mentionnons que le coordinateur de la zone sud du PDRT est M. Bertin Tamégnon.

É. Dégla

"LA CROIX DU BENIN"

Rédaction et Abonnements

"LA CROIX DU BENIN"

B.P. 105 - Tél. (229) 32-11-19

COTONOU (République du Bénin)

Compte :

C.C.P. 12-76

COTONOU

Directeur de Publication

BARTHÉLEMY ASSOGBA CAKFO

Dépôt légal n° 924

Tirage : 4.500 exemplaires

Nous remercions tout spécialement les personnes qui souscrivent un

500 à 1.000 F CFA (50 à 80 FF)

Abonnement de Biannuel 10.000 à 15.000 F CFA (100 à 150 FF)

Abonnement d'Année 20.000 F CFA et plus (200 FF)

Changement d'adresse 100 F CFA

TARIFS D'ABONNEMENTS par Action

- Bénin 3.720 FCFA

- Côte d'Ivoire, Burkina Faso, Niger, Mauritanie, Sénégal et Togo 3.480 FCFA

- Guinée 3.760 FCFA

- Gabon, Tchad, Congo (Brazza), Cameroun et R.C.A 3.760 FCFA

- France 3.760 FCFA

- Libye 3.760 FCFA

- Nigeria, Cameroun, Ghana, Liberia et Sierra Leone 9.000 FCFA

- Kenya, Angola, Ouganda et Tanzanie 12.400 FCFA

- U.S.A 9.480 FCFA 94,80 FF

- Europe (Nord, Centrale, Sud) 10.200 FCFA 102,00 FF

- Europe (Italie, Allemagne Fédérale, R.F.A., Belgique, Espagne, Portugal, Grèce, Suisse, Rome et Norvège) 10.200 FCFA 102,00 FF

- Canada 12.600 FCFA 126,00 FF

- Chine 12.600 FCFA 126,00 FF

IMPRIMERIE NOTRE-DAME • TÉL. (229) 32-12-07 — COTONOU (REPUBLIQUE DU BENIN)

CHRONIQUE DES TEMPS ANCIENS

FEUX DE BROUSSA RITUELS DANS
L'HISTOIRE DES NOOTBA DE L'ATACORA

INTRODUCTION

Habitant une demi-dizaine de modestes villages dans la région de Tanguéta⁽¹⁾, les Nootba, communément connus sous l'ethnonyme bulba, sont originaires de Bulsa en pays moaga⁽²⁾ dans l'actuel Burkina Faso. Leurs pratiques religieuses se sont enrichies de nombreux feux de brousse à but rituel d'une grande originalité⁽³⁾.

**

LES FEUX DE BROUSSA RITUELS
PRÉCÉDANT LE MUPIEROU

Principal feu de brousse à but rituel chez les Nootba, le mu pierou est précédé de deux autres feux de brousse destinés, en quelque sorte, à le préparer. Ils ont pour noms et dans l'ordre de leur pratique, le tédaosunguondo et le tlatomoho. Ces deux rites successifs ont lieu dans le village de Burinysins⁽⁴⁾ à l'intention de Monnan, la principale divinité poliaide de ce dernier. Le tédaosunguondo constitue le point de départ de cette grande cérémonie annuelle, la première séquence en quelque sorte. Tout le pourtour du temple de la divinité est débarrassé des mauvaises herbes et proprement nettoyé pour la circonspection. Les ordures sont alors regroupées autour du temple ou en un seul point au voisinage de ce dernier. Leur destruction par le feu est le signe qui autorise les villageois à brûler les herbes qui sont autour de leurs maisons et dans leurs champs. S'ils s'aventuraient à le faire plus tôt, c'est-à-dire avant le tédaosunguondo, ils s'attiraient la colère de la divinité qui laisserait s'abattre sur la région des vents défavorables, responsables de mauvaises récoltes de mil, base de l'alimentation des Nootba.

Le tédaosunguondo précède une autre cérémonie de mise à feu rituelle de

la végétation, le tlatomoho. Il consiste, lui, à incendier rituellement Molabanda, un bosquet sacré au voisinage de Burinysins. Aucune divinité ne s'y trouve, en deçà de son caractère sacré, mais il est toujours la propriété de Monnan. Annuel comme le tédaosunguondo, ce feu de brousse rituel donne lieu aussi à une petite chasse collective qui fait la joie de la population. Ce n'est qu'après ces deux rituels que les habitants de Sepunga organisent la grande cérémonie annuelle du mu pierou, objectif final.

LE MUPIEROU :
SA SIGNIFICATION ET SES
ENSEIGNEMENTS

Feu de brousse rituel comme le tédaosunguondo et le tlatomoho, le mu pierou est, plus important que ceux-ci dont le principal objectif est en fait, d'annoncer pour le préparer. Mais il est, quant à lui, l'affaire exclusive des responsables religieux du village de Sepunga. En effet, ce sont eux qui, une fois l'an, font brûler le Muduo, bosquet sacré sis au voisinage de leur localité et consacré à la divinité poliaide Tira. La date de cette mise à feu rituelle est fixée des jours à l'avance et diligentement portée à la connaissance de toute la communauté des Nootba, de même qu'à celle des Bialba, des Natemba et des Takamba. Voisins de ceux-ci, ces trois derniers groupes socioculturels sont à l'occasion invités à prendre part à la chasse collective à laquelle donne lieu ce feu de brousse rituel qu'est le mu pierou. Il a lieu le cinquième mois de l'année lunaire chez les Nootba, et dès l'apparition de la nouvelle lune.

Si le mu pierou donne lieu à une chasse collective pourvoyeuse d'un abondant gibier, sa fonction essentielle est cependant ailleurs. Il annonce l'ouverture d'une année religieuse qui sera jalonnée de diverses cérémonies et

de rites religieux de toutes sortes qui ne sauraient être accomplis sans lui.

L'ambivalence du feu se perçoit clairement à travers ce rite : élément purificateur et renouveau, il possède une évidente puissance destructrice toujours interprétée, en la circonstance, comme le moyen qui mène à la renaissance dans un état nouveau et supérieur. La régénérescence d'une nouvelle floraison après le passage du feu de brousse rituel n'annonce-t-elle pas ainsi la renaissance d'une nouvelle phase de la vie à partir d'une autre année religieuse qui apparaît sur les ruines de l'ancienne ?

CONCLUSION

L'existence de bosquets sacrés est une donnée religieuse présente au sein de toutes les communautés socioculturelles de la République du Bénin. S'ils ont en commun d'être sacrés, leurs fonctions, diverses, ne sont pas toujours les mêmes d'un milieu à l'autre ; toutefois, c'est devenu un lieu commun que d'affirmer qu'en raison de leur caractère sacré, les bosquets, véritables patrimoines culturels, sont partout interdits à toutes formes de destruction notamment par le feu. La présence chez les Nootba de bosquets sacrés annuellement et rituellement incendiés, apporte une nuance, sinon une réserve à cette perception globalisante et généralisatrice d'une réalité en fait plus complexe. Ici apparaît nettement la fonction destructive d'une part, et celle, revivifiante, d'autre part, du feu qui permet par la suite d'amorcer un nouveau départ au sein d'un processus donné ; le coup d'envoi, en somme, pour une nouvelle année religieuse.

Le mu pierou a aujourd'hui complètement disparu des pratiques religieuses des Nootba, d'où toute son historicité.

NOTES

(1) Localité de l'Atacora.

(2) Ou mosi.

(3) Nous devons l'essentiel des renseignements qui ont permis la rédaction de cet essai aux informateurs suivants, tous nootba :

IDANI Shaati, né vers 1924, cultivateur et actuel warana et chef coutumier des Nootba de Sepunga, au quartier Sepunga 1 à Sepunga.

KUESI Kuanga, né vers 1930, cultivateur à Burinysins.

MONTI Paul, né vers 1949, cultivateur à Sepunga 1 à Sepunga.

NAGASI Kasa, né vers 1910, cultivateur à Sepunga 1 à Sepunga.

SHIANSI Kasa, né vers 1948, cultivateur à Sepunga 1 à Sepunga.

TIANSI Kori, né vers 1941, cultivateur à Sepunga 1 à Sepunga.

TIBA Saaghu, né vers 1928, cultivateur à Burinysins.

Tous ces informateurs ont été interrogés dans le courant du dernier trimestre de 1994.

(4) L'un des cinq villages nootba, voisin de Sepunga.

PLANTES MEDICINALES

LE GUIERA DU SÉNÉGAL



Famille des	Combréacées comme le kinkéléba.
Nom scientifique	Gulera senegalensis.
Nom français	Nguère.
Nom fbn	Hlikon.
Nom hausa	Sabara.
Nom peul	Eloko, gelochi

DESCRIPTION

* Arbuste ou buisson atteignant 1,50 à 3 mètres de haut.

* Écorce griseâtre.

* Feuilles vert-tendres, à tonalité griseâtre en saison sèche, dûvelées, criblées de glandes noires dessous.

* Fleurs en boules jaunâtres, ressemblant à celles de certains acacias.

* Fruits couverts de longs poils soyeux argentés, disposés en couronne (comme une araignée).

ÉCOLOGIE

* Pousse facilement sur défrichements épuisés et abandonnés, jachères.

* Sols lessivés, sableux, très secs.

* Caractéristique des sols sablonneux épuisés par l'arachide.

* Indique souvent surpâturage.

* Souvent associé au jujubier, à Bosia senegalensis, Bauhinia rufescens....

Parfois : vastes étendues de fourrés.

ORIGINE

* Origine : Afrique tropicale.

MULTIPLICATION ET CULTURE

* Graines disséminées par le bétail.

* Bouturage possible.

* Plante pionnière agressive.

EMPLOI

PHARMACOPÉE

* Infusion de feuilles contre la toux : très efficace (ou inhalation ou sous forme de tabac).

* Au Sénégal : projet de commercialiser le sirop de "nger" contre la toux (études pharmacologiques et toxicologiques déjà faites).

* Infusion diurétique (faire uriner) et fébrifuge (contre la fièvre) (comme le kinkéléba).

* Feuilles fraîches mordues contre maux de dents et de gencives, et placées sur plaies ou coupures.

* Nombreuses autres utilisations.

PHARMACOLOGIE

* Confirmation de l'action des feuilles contre la toux, la diarrhée et le choléra (kerharo).

LA CROIX DU BENIN, CCE, ENDA

A L'ÉCOUTE DU PAPE

(Suite de la première page)

responsables de la politique et de l'économie, en demandant que le processus de globalisation actuel soit fermement gouverné par les raisons du bien commun des citoyens du monde entier, sur la base des exigences incontournables de la justice et de la solidarité.

C'est pourquoi les peuples les plus riches et technologiquement avancés, devenus conscients du fait que Dieu Crateur et Père désire faire de l'humanité une unique famille, doivent savoir écouter le cri de tant de peuples pauvres du monde : ils demandent, simplement, ce qui est leur droit le plus sacré.

Je désire assurer les responsables des gouvernements du monde entier (...), que l'Eglise se prodigue avec les personnes de

bonne volonté pour garantir que l'humanité tout entière soit la bénéficiaire de ce processus. La destination universelle des biens de la terre est, en effet, un des axes de la doctrine sociale de l'Eglise.

Je demande avant tout aux chrétiens une prière spéciale pour les chefs d'Etat et de gouvernement et je les exhorte ensuite à travailler ensemble pour construire un monde plus uni, dans la justice et dans la solidarité. Les chrétiens doivent se préparer à cette tâche à travers une éducation morale et spirituelle forte, une connaissance approfondie de la doctrine sociale de l'Eglise et un grand amour pour Jésus-Christ, Rédempteur de chaque homme et de tout l'homme.

Rome, Place Saint-Pierre,
le 08 juillet 2001

Jean-Paul II

évoque le sommet du G8 de Gênes

A. Félix IROKO

UN PEU DE DISTRACTION**LES NOMBRES CROISÉS ENTIERS POSITIFS N° 5 / 2001**

1	2	3	4	5	6	7	8	9
1	7	+	=	-	=			8
2	+	+	+	+	+			+
3	+	=	-	=				
4	=	=	=	=	=			=
5		+	=	16	-	=		
6	x	-	-	-	-	-		
7	y	+	=	-	=			
8	=	=	=	=	=			=
9	16	-	=	-	-			7

TEXTE DE PRÉSENTATION

Le jeu consiste à compléter les cases vides par des nombres entiers positifs supérieurs ou égaux à 1 ainsi qu'à trouver pour les lettres des valeurs entières positives supérieures ou égales à 1 de façon à effectuer les opérations dans l'ordre indiqué, aussi bien horizontalement que verticalement.

INDICATIONS

1°/ Montrez que la lettre y ainsi que les cases (3-1) et (9-3) ont chacune une valeur imposée : indiquez-les.

En déduire que les valeurs du tableau ne dépendent que de deux paramètres

2°/ Combien ce jeu comporte-t-il de solutions ?

(Réponse dans notre prochaine livraison)

LE JEU DES ANOMALIES N° 1

En exécutant le tableau ci-dessus, le dessinateur a commis sciemment des anomalies.

Trouvez-les.

(Réponse dans notre prochaine livraison)

RÉPONSE AU JEU MOTS CROISÉS N° 22

paru dans notre livraison n° 775 du 27 / 07 / 2001

1	2	3	4	5	6	7	8
I	T	R	A	F	L	G	A
I	H	A	R	I	D	E	L
H	E	S	T	E	S	U	L
N	O	E	I	L	E	T	O
V	R	U	S	S	E	G	
V	E	R	A	I	N	C	A
V	M	N	O	I	R	U	G
V	E	V	A	L	I	T	R
X	S	T	H	E	S	E	E

BONS MOTS, CITATIONS ET PROVERBES**Bons mots**

— "Quand un aveugle envoie un télégramme payé au mot, il choisit les plus longs afin d'en avoir pour son argent". (André Birabeau, né en 1890).

Le même auteur a écrit dans un conte en 1925 : — "Nous ne pouvions vivre ensemble, j'avais des défauts terribles, et tu avais des qualités insupportables !".

Citations

— "Il arrive un moment où ceux qui vivent ensemble depuis de longues années cherchent des motifs de querelle et d'inquiétude dans les plus petites choses pour mettre de l'intimité et de l'intérêt dans ce qui est mort définitivement".

(Federico García Lorca, 1899 - 1936, écrivain espagnol)

auteur de poèmes et de pièces de théâtre. Il fut fusillé par les partisans de Franco pendant la guerre civile espagnole)

Proverbes

Thème : la poésie

— "La société a besoin de poètes, comme la nuit a besoin d'étoiles" (proverbe français).

Thème : la renommée

— "Les oiseaux ne laissent qu'un chant épiphémère : l'homme passe, mais sa renommée survit" (proverbe chinois).

Thème : le caractère

— "Crois si tu veux que des montagnes ont changé de place ; mais ne crois pas que des hommes puissent changer de caractère" (proverbe persan).

FAÇONS DE PARLER**LE BON LANGAGE**

surchargeant d'annotations en attendant l'édition à paraître.

"Défectueux", "défectif", "déficient...".

Est "défectueux" ce qui présente des imperfections.

C'est un adjectif qu'il ne faut pas confondre avec "défectif".

Est "défectif" tout ce qui présente des lacunes, surtout en parlant d'un verbe qui ne possède pas toutes les formes de la conjugaison (choir ou querir, par exemple).

Il existe aussi le terme "déficient" qui présente une insuffisance sur le plan organique ou mental. Au sens propre : un enfant déficient ; au sens figuré : un raisonnement déficient.

AUTOUR D'UN MOT : rien

Ne rien avoir c'est bien entendu le contraire d'avoir quelque chose et pour cause puisque le mot rien vient du latin "res", la chose et "ren non" qui a fini par devenir rien signifiant nulle chose. Rien est un pronom indéfini qui se place, en général, devant un verbe comme dans les exemples suivants. Je n'ai rien à dire ou je n'ai rien vu. Qui ne risque rien, n'a rien dit un proverbe ou pour parler de quelqu'un qui ne comprend rien malgré les explications, vous entendrez aussi il ne comprend rien à rien, pour dire ses difficultés de compréhension. Je n'ai vois rien ou je n'y vois goutte, a-t-il dit en rentrant dans la pièce.

Quelqu'un de ridicule est quelqu'un qui fait... rire. Et pour cause ! puisque le mot vient du latin "ridere", rire. Un costume ridicule est donc un costume qui inspire le rire, comme le costume du clown ou celui de certaines personnes qui adorent les tenues extravagantes ; par extension une idée, une attitude peuvent être tout aussi ridicules mais dans certains cas, l'idée de rire disparaissant, ridicule prend aussi le sens de très mauvais voire grotesque. Dans certaines bonnes affaires, le prix d'un objet peut être ridicule et dans ce cas, ridicule a le sens de dérisoire, peu important. On peut aussi se rendre ridicule, se ridiculiser en raison d'un travers ou d'un défaut comme dans les comédies de Molière. On peut aussi se couvrir de ridicule si on ne sait pas, à temps, se retirer d'une situation, on peut, à l'inverse craindre ou avoir peur du ridicule. Mais, il faut toujours aller de l'avant car, dit un proverbe, le ridicule ne tue pas !

LES MOTS QUI SE RESSEMBLENT

"Apporter" ou "emporter"

Ces deux verbes qui ne s'appliquent qu'aux choses ou aux idées ont des sens contraires.

"Apporter", c'est porter sur les lieux de l'action... apporter des fleurs... apporter un argument, une aide,

"Emporter", c'est éloigner du lieu de l'action... Il a emporté son livre, ses affaires, etc.

LE LANGAGE IMAGÉ

"Il ne manque pas un bouton de goutre"...

Lorsqu'en 1870, le premier ministre de Napoléon III présente à l'Assemblée le texte de la déclaration de guerre à l'Allemagne, il eut à répondre aux doutes de l'opposition quant au degré de préparation de l'armée française.

Un maréchal (le maréchal Lebeau) le soutint en s'écriant : "Nous sommes prêts, archiprêts. Quand la guerre devrait durer un an, il ne nous manquera pas un bouton de guerre".

Cette phrase est passée à la postérité, mais la suite de l'histoire (défaite française et fin de Second Empire) a fait qu'on emploie cette exclamation plutôt ironiquement.

ET VOTRE RÉABONNEMENT !

NATION

QUARANTE-ET-UN ANS D'INDÉPENDANCE DU BÉNIN

MESSAGE À LA NATION DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

Le 31 juillet 2001, veille du quarante-et-unième anniversaire de l'accession de la République du Bénin à l'indépendance, le chef de l'Etat, le général Mathieu Kérékou a sacrifié à la tradition en adressant à la nation un message qui est à la fois un discours-bilan. Il y a abordé, entre autres, le programme d'action de l'Exécutif. Et il n'a pas occulté la préoccupation brûlante de l'heure: la décentralisation. Ci-après le texte intégral dudit message.

Béninois et Béninois,
Mes chers Compatriotes,

À la veille du quarante-et-unième anniversaire de la proclamation de son indépendance et de son accession à la souveraineté internationale, notre pays, le Bénin a le regard obstinément rivé sur l'horizon de sa profonde quête d'émancipation, de croissance et de progrès.

Aujourd'hui, tel un adulte, il a gagné en maturité, faisant preuve d'intelligence, de courage et de détermination dans la lutte pour la conquête de la modernité et de la prospérité.

Il peut donc s'engouffrir d'être une Nation émergente d'Afrique, riche de son glorieux passé, une Nation démocratique, résolument engagée dans l'exaltante œuvre de construction nationale dans la voie du développement durable.

Cependant, si grandes que soient nos espérances, nul ne sait de quoi demain sera fait!

C'est pourquoi nous devons dès à présent, rendre grâce au Créateur, Maître du monde et du temps, de nous avoir donné le privilège infini d'être les fils de ce Pays épargné des tragédies et de la ruine qu'engendrent l'égoïsme, la haine, l'intolérance et l'extrémisme.

Certes, le Bénin est encore parmi les quarante-huit pays les plus pauvres du monde, mais il y a lieu pour lui d'être libre et digne, uni et stable, d'être un pays où règnent la paix sociale et la concorde nationale!

C'est dire que la pauvreté n'est pas une fatalité !

Elle peut et doit être surmontée !

Il faut en avoir la volonté !

Il faut en consentir le prix, par le travail soutenu, le travail bien fait, et l'effort toujours accru !

Béninois et Béninois,

Comme vous le savez, l'entrée de notre pays dans le troisième millénaire a été marquée, en mars 2001, par l'organisation des élections présidentielles qui a vu la classe politique nationale, dans une ambiance digne des vieilles démocraties, participer activement au renouvellement de la première de nos institutions républiques.

Il est heureux de rappeler ici que ce sont surtout les qualités réelles de patriotisme, de civisme, de tolérance et de maturité politique de tout le peuple béninois qui ont permis à notre pays de traverser, sans cassure, ni fracture, la période de fièvre électorale vécue, et fortement agitée par le déchaînement des passions

partisanes. Mais, le peuple béninois a su administrer à la face du monde et devant l'histoire, une nouvelle preuve éclatante de son sens élevé de responsabilité et de son esprit républicain, de son refus catégorique de céder à la tentation de l'irréparable et de l'aventurisme politique.

Aussi voudrais-je, une fois encore, me faire l'honneur de rendre un vibrant hommage à tout le peuple béninois pour son comportement hautement appréciable qui traduit son attachement indestructible aux options et valeurs fondamentales du Renouveau démocratique amorcé dans notre pays, avec la tenue victorieuse de la Conférence des Forces Vives de la Nation, en février 1990.

Maintenant que nous avons laborieusement écrit dans l'égalité constitutionnelle et fermé définitivement une nouvelle page glorieuse de notre Histoire, nous devons nous atteler aux tâches de production nationale, en conjuguant nos efforts, nos intelligences et nos actions pour opérer les mutations qualitatives qui nous permettent de pérenniser notre Démocratie, consolider la paix sociale et l'unité nationale, faire prévaloir la bonne gouvernance, intensifier et gagner la lutte contre la corruption, garantir l'épanouissement moral et la promotion de notre jeunesse.

En tout cas, chacun d'entre nous peut faire aujourd'hui le constat que notre pays vit dans la paix et la stabilité politique. Il a accru son capital de responsabilité tant en Afrique que dans le monde.

Les différences et les divergences d'opinion s'expriment au grand jour, dans les journaux, sur les antennes des radios et télévisions, dans les réunions et activités des nombreuses associations et des organisations qui animent la vie sociale nationale.

Chez nous, au Bénin, la liberté et le pluralisme politique se vivent au quotidien, sans entrave et sans restriction aucune, traduisant à la face du monde la force et la vitalité de la Démocratie béninoise.

C'est en me fondant sur cette réalité politique que j'ai formé un Gouvernement de combat dont la tâche prioritaire est la définition des orientations cardinales, des principaux axes, des objectifs globaux et sectoriels de son action durant le nouveau quinquennat 2001-2006.

En exhibant mon projet de Programme d'Action gouvernemental intitulé «Aller plus loin», lors de la campagne des élections présidentielles de mars 2001, j'étais pleinement conscient que les laborieuses populations de nos villes et de nos campagnes étaient décidées à m'accorder leurs suffrages pour poursuivre l'œuvre salvatrice entamée depuis avril 1996, et

dont les résultats largement positifs sont visibles sur toute l'étendue du territoire national.

Animé du souci constant de relever les grands défis qui nous attendent dans tous les secteurs de développement de notre pays, le nouveau Gouvernement a enrichi mon Programme de campagne en élaborant au cours d'un séminaire gouvernemental tenu du 07 au 09 juin 2001 à l'hôtel IJM Accor, un nouveau Programme d'Action du Gouvernement dont le contenu se résume en neuf objectifs principaux, à savoir:

1) consolidation de la démocratie et de la bonne gouvernance ;

2) renforcement des bases matérielles de l'économie ;

3) amélioration de la compétitivité de l'économie ;

4) maîtrise de la gestion de l'économie et des finances ;

5) aménagement du territoire et développement équilibré ;

6) renforcement de la lutte contre la pauvreté et toutes les maladies transmissibles ;

7) promotion de la jeunesse et de l'équité dans les relations entre hommes et femmes dans le développement ;

8) renforcement de l'unité nationale et gestion des solidarités ;

9) promotion du rayonnement international et de l'intégration africaine.

Au terme de la journée du samedi 28 juillet 2001 consacrée essentiellement à la validation des conclusions finales de ce Programme d'Action du gouvernement (PAG2), nous avons décidé d'organiser une cérémonie de sa présentation et de sa publication officielles dans les prochains jours.

Dans ce cadre, l'occasion sera donnée à tout le peuple béninois d'être largement informé des options et des choix opérés par le Gouvernement, domaine par domaine, des actions envisagées secteur par secteur, pour atteindre les objectifs fixés, et des moyens à mettre en œuvre pour les réaliser dans le temps et dans l'espace.

C'est dire qu'au-delà ou en deçà de certaines critiques marginales, je suis persuadé que vous avez perçu, à travers la structure et la composition du nouveau Gouvernement du 3^e quinquennat les saines ambitions que j'ai pour notre pays, le Bénin.

Pour moi, la modernité politique au sommet et à la base de l'Etat, doit être appuyée par la modernité technologique, domaine dans lequel notre pays marque le pas et accuse un retard préoccupant.

La jeunesse et les profils de compétence qui caractérisent la nouvelle équipe gouvernementale ne traduisent rien d'autre que ma détermination à faire de mon deuxième quinquennat, un mandat gouverné par des idées et des actions novatrices, l'esprit d'initiative créatrice,

le goût du travail bien fait, et le souci permanent de la préparation méthodique d'une relève de qualité.

Il ne fait aucun doute que grâce à la réalisation conséquente des diverses actions programmées, l'économie béninoise pourra se libérer des entraves de toutes natures, accélérer sa croissance, devenir plus dynamique, moderne, performante, forte, susceptible de procurer des emplois et capable de s'adapter aux exigences du marché mondial.

Béninois et Béninois,

Aujourd'hui, nous n'avons plus d'autre choix que d'avancer en ordre et en rangs serrés pour aller plus vite et plus loin, quoi qu'il en soit.

Dans cette voie, le défi prioritaire que nous avons à relever dans les mois à venir, se rapporte incontestablement à l'organisation, dans la paix, la transparence et la probité, des premières élections municipales de l'ère du Renouveau démocratique.

Il s'agit pour mon Gouvernement, de répondre à une pressante et légitime attente, de nos laborieuses populations qui s'impatiennent de prendre en mains et d'assumer leur destin.

Il s'agit aussi pour toute la classe politique béninoise de faire preuve de responsabilité et de patriotisme, pour comprendre que personne n'a plus le droit, sous quelque prétexte que ce soit, de tenter de confisquer le pouvoir du peuple, en se confinant dans des structures bureaucratiques et autoritaires aliénantes.

Nous l'avions dit et nous le répétons ici avec force:

Pouvoir au Peuple, tout le pouvoir au Peuple souverain.

C'est dans cet esprit que j'ai convié les jeudi 19 et vendredi 20 juillet 2001, tous les Partis politiques, les Associations de développement et les Organisations Non Gouvernementales de notre pays, à une large concertation visant à déterminer les voies et moyens de l'action devant nous conduire avec assurance, méthode et succès vers les élections municipales libres, régulières et transparentes.

Je voudrais en appeler une fois encore à la conscience de chaque Béninois et de chaque Béninoise, et dire qu'aucun calcul politique ne saurait justifier que les principes et les règles les plus élémentaires de la Démocratie soient dévoyés au sein des partis et des associations, car le temps de l'imposture démocratique et de l'élitisme politique est révolu dans notre pays, le Bénin.

En effet, nos populations désormais mûres, sont aptes et prêtes à s'assumer pleinement, par leur participation directe et effective, à la gestion de leurs propres affaires au niveau local.

De même, il est impérieux que les hommes et femmes, membres des partis

BÉNIN : QUARANTE-ET-UN ANS D'INDÉPENDANCE : QUE DE DÉFIS À RELEVER

(Suite de la première page)

politiques puissent participer activement au sein de leurs partis aux prises de décisions, apprennent et vivent la pratique de la Démocratie au quotidien pour pouvoir acquérir les aptitudes indispensables, susceptibles de faire d'eux, de futurs dignes leaders de notre État démocratique.

Maintenant que toutes les Institutions républiques sont installées et fonctionnent normalement, le peuple béninois doit aller toujours de victoire en victoire dans la voie du développement durable de notre jeune Nation.

Mais, pour y parvenir, il nous faut promouvoir une Démocratie apaisée, en recherchant constamment au sein des Institutions, des Partis politiques, des Associations de Développement, des Ong et plus particulièrement au sein du Peuple, le consensus national, gage de paix sociale, de tolérance et de coexistence pacifique dans la pluralité des opinions.

Le consensus et la méthode participative ont fait la preuve de leur efficacité et de leur succès chez nous, en Afrique. Ces pratiques connues sous le nom de « l'arbre à palabres » constituent des éléments démocratiques de notre culture authentique qu'il convient de valoriser dans notre pays à tout prix.

C'est dans la paix, la tolérance, la concertation, le dialogue, la communion de pensée et d'actions que nous pourrons atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés, et dont la finalité est de nous sortir du cercle vicieux de la pauvreté et du sous-développement.

L'histoire nous enseigne que les sociétés les plus dynamiques, les plus productives, les plus innovantes, les plus créatrices dans les domaines de l'action, de la pensée de la culture, de la technologie et de l'économie, sont les sociétés les plus ouvertes, les plus libres, les plus démocratiques, où les décisions sont décentralisées et où les structures représentatives fonctionnent régulièrement et harmonieusement à tous les niveaux.

En ce qui concerne mon Gouvernement, il est animé d'une ferme volonté d'œuvrer quotidiennement à l'approfondissement de la Démocratie, à la préservation de la paix sociale, au règne de la tolérance, à la lutte contre l'exclusion sous toutes ses formes.

Notre souhait le plus ardent est que toute la classe politique béninoise et la société civile se mobilisent et s'armant d'une saine ardeur patriotique, pour mener à bien le processus de la décentralisation dans notre pays.

Grâce à la volonté de Dieu nous pouvons réaliser une nouvelle avancée exceptionnelle et décisive dans la voie radieuse de notre grand destin national.

Ensemble, les fils du Bénin savent féconder leur génie créateur.

Ensemble, Béninoises et Béninois, conjuguons nos efforts et travaillons pour construire un Bénin moderne, prospère et fort dans le concert des Nations libres et démocratiques.

À toutes les Béninoises et à tous les Béninois, de tous âges et de toutes conditions, je souhaite une bonne fête du 1er août 2001.

Vive le Renouveau démocratique !

Vive le Bénin !

Cotonou, le 31 juillet 2001

paix et l'espérance. En effet, le quarante-et-unième anniversaire de l'indépendance du Bénin intervient à un moment où toutes les institutions républiques sont installées et fonctionnent normalement. L'essentiel aujourd'hui est que les Béninoises et Béninois entretiennent la jeune démocratie béninoise. Il est vrai que de nos jours, les envolées lyriques et les altercations verbales entre opposition et mouvance présidentielle sont plus que vivaces, répétitives et stériles. Elles inquiètent même certains compatriotes qui y voient une menace pour la démocratie béninoise. Avis nuancé par une autre catégorie d'observateurs qui soutiennent qu'il s'agit plutôt d'une manifestation de la vitalité de la démocratie béninoise. Mais bien des efforts restent à faire pour fortifier cette démocratie encore bien fragile. L'idéal d'une démocratie apaisée à laquelle aspire le Bénin appelle de la part de tous, davantage d'engagement en faveur de la paix, de la tolérance, de la concertation, du dialogue.

qu'avant le Renouveau démocratique, la situation économique du pays n'était pas enviable, force est de constater qu'aujourd'hui elle est rendue sérieusement précaire par la vague des détournements énormes enregistrés au jour le jour. Le Renouveau démocratique est toujours en quête d'une réelle assise économique alors que la corruption continue de gangrener tous les secteurs de la vie publique.

En témoigne les nombreuses affaires rocambolesques comme celles de la Sonapra, de la Sonacop, de la douane et autres. Des affaires face auxquelles la volonté répressive de l'État laisse à désirer. S'interroger comment comprendre la finalité réservée à cette affaire scabreuse du rachat de la Sonacop par l'argent de la Sonacop ? On sera heureusement surpris de voir les Béninois connaître un jour la suite, la bonne suite. Car cette affaire à l'éclatement bousculerait les intérêts des grands, alors on a délibérément choisi de ne plus parler de l'Affaire Sonapra. Des exemples, l'on peut en multiplier à l'infini. Et que dire de toutes les actions de moralisation engagées pour endiguer le fléau ? Le constat est là que ces actions ont le mérite d'aborder théoriquement le phénomène de corruption endémique qui ronge le Bénin à ce jour.

LA RÉVOLUTION MENTALE S'IMPOSE

Malheureusement leurs résultats sont peu éloquents voire maigres et vraisemblablement n'offrent pas grand espoir. Et pourtant, c'est sur ce tableau qu'est condamné de jouer notre pays qui aspire à un développement durable après quarante ans d'indépendance.

Pour y arriver, il s'impose à toutes les Béninoises et à tous les Béninois une



Un moment des multiples concertations du présidium de la Conférence nationale des Forces vives de la nation de février 1990...



... Vue partielle des participants.

LES BALISES DE L'ESPOIR

Seulement, depuis le début des années quatre-vingt-dix, une lueur d'espérance est apparue, tout au moins sur le plan politique. Ainsi, le Renouveau démocratique dans lequel le Bénin s'est engagé depuis l'historique Conférence de février 1990 fait son petit bonhomme de chemin. Il a offert au Bénin de réelles chances d'aborder le troisième millénaire dans la

DES PRATIQUES RÉTROGRADÉES PERDURENT

Mais, si le Bénin a des raisons de jubiler et d'espérer sur le plan politique, bien du chemin reste à parcourir sérieusement sur le plan économique. D'ailleurs, dans ce domaine, tout porte à croire que de 1960 à 2001, le Bénin pétine. On y pédale même en rond. Car s'il est vrai

reconversion des mentalités. Celle-ci recommande à toutes et à tous la culture de l'amour du prochain, le droit à la différence et le respect du bien public. C'est en somme une révolution mentale qui nous interpellé tous. Quels que soient les impératifs économiques de l'heure, l'Etat béninois ne saurait occulter le fondement moral de la démocratie et du développement.

Alain Sessou

RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION...

DE OUIDAH À COTONOU : UNE DATE, UN TRIPLET D'Actions DE GRÂCE AVEC MONSIEUR NESTOR ASSOGBA

(Suite de la première page)

pirogue, souvent vêtu de tenue kaki. À nos yeux humains, malheureusement, il arriva et passa très vite, juste l'espace d'un éclair. Rappelé à Dieu en 1905, Monseigneur Dartois laissa à la mémoire religieuse d'Afrique un livre d'or orné de zèle apostolique, de fidélité, d'humilité et de patience à la suite du Christ. C'est justement de cet héritage spirituel que l'archevêque de Cotonou a extrait le message essentiel de ce triple jubilé : conformer notre vie à notre parole. Devenir des hommes de parole, véritable témoin de la Bonne Nouvelle du Christ pour la Gloire de la Très Sainte Trinité. Elle qui nous a aimés en Jésus-Christ dont la splendeur est particulièrement manifestée à Cotonou dans la célébration du 28 juillet 2001.

**COTONOU 28 JUILLET 2001 :
MONSIEUR NESTOR
ASSOGBA CHANTE SON JUBILÉ
D'ARGENT**

*« Magnifiez avec moi le Seigneur,
Exaltez tous ensemble son Nom !
(Ps 34, 4).*

Oui ! Nous voici à nouveau rassemblés autour de notre archevêque pour chanter les merveilles de Dieu en offrant un sacrifice de louange et d'action de grâce pour les vingt-cinq ans de disponibilité et de zèle apostolique au service du Seigneur et des hommes. La paroisse Saint-Michel de Cotonou a vibré de tout l'éclat de la célébration de ce jubilé d'argent. Désormais, ce jubilé demeure gravé en lettres de perle dans l'agenda de la mémoire de l'Eglise du Bénin. Il a connu la participation affective et priante d'une forte délégation des autorités religieuses, les autorités politico-administratives dont les ex-Chefs d'Etat Émile Derlin Zinsou et Nicéphore Dieudonné Soglo accompagné de son épouse.

Cette célébration a été présidée par l'heureux du jour Son Excellence Monseigneur Nestor Assogba entouré de presque l'ensemble des membres de la Conférence épiscopale du Bénin. LL. EE. NN. SS. Victor Agbanou de Lokossa et Vincent Mensah, évêque émérite de Porto-Novo empêchés, n'ont pu faire le déplacement. L'archevêque du Lomé (Togo) Son Excellence Monseigneur Philippe Fanoko Kpodjro et l'évêque d'Atakpamé, Monseigneur Paul Dossavi, ont tenu à témoigner de leur amitié et de leur soutien à travers leur présence effective aux côtés de l'heureux jubilaire. La couronne de



Son Excellence Monseigneur Nestor Assogba

plus de cent vingt prêtres dont l'abbé Jean Yves Riocreux, actuel recteur de la basilique Notre-Dame de Paris a rehaussé d'un cran l'éclat spirituel particulier de cette action de grâce rendue pour la plus grande gloire de Dieu.

**« OMNIA AD MAJOREM GLORIAM DEI»
TOUT POUR LA PLUS GRANDE
GLOIRE DE DIEU**

C'est en substance ce qui ressort de l'émuvente et méditative homélie de circonstance de l'archevêque de Cotonou. Visiblement ému, le cœur et les lèvres remplis de joie et d'allégresse, il a, d'une part, retrouvé à Dieu les merveilles du Seigneur, source intarissable de joie pour le serviteur qui s'efforce d'imiter l'enfant qui reconnaît sa misère. Avec la même heureuse émotion, l'archevêque de Cotonou a, d'autre part, fait revivre l'itinéraire de ces vingt-cinq ans d'épiscopat, mer-

veille d'action de grâce et de remerciement : « Le Seigneur a fait pour nous des merveilles, exaltez-t-il. Il est allé prendre le pauvre sur son tas de fumier pour l'installer au rang des princes. Béni soit son Saint Nom ! »

Assurément et toujours avec émotion, l'archevêque de Cotonou se souvient de la date du 21 février, jour de son anniversaire de naissance où en l'an de grâce 1976 un cadeau d'anniversaire à lui offert, est devenu une lourde charge de responsabilité à la suite du Christ. « En effet, invite à Cotonou par Monseigneur Christophe Adimou à rencontrer Monseigneur Wustemberg. Nonce apostolique, tous deux de regretté mémoire, je pensais à tout, dit-il, sauf du message qui allait

me être transmis »... : « monsieur l'abbé, me dit le Nonce, le pape vous le demande ; l'Eglise vous le demande ; Dieu vous le demande, voudriez-vous accepter de prendre la succession de Monseigneur André van den Bronk pour continuer à faire pâtre le troupeau de Dieu qui vit dans le diocèse de Parakou ? » Grande a été la surprise mais la grâce était-là pour aider à dire comme Marie, je suis le serviteur du Seigneur, Lui qui est venu non pour être servi, mais pour servir et donner sa vie en rançon pour la multitude. Ce cadeau d'anniversaire, lourd de responsabilité ne serait révélé au monde que le 21 avril 1976. Suivrait ensuite l'ordination épiscopale présidée par Son Eminence Bernardin Cardinal Gantin, le 25 juillet 1976 dans la cathédrale Saint-Pierre et Saint-Paul de Parakou. Ainsi s'ouvrira un chemin de grâce qui permet à l'heureux du jour de s'incarner dans le peuple daxomien devenu béninois depuis vingt-sept ans et de connaître toutes les régions du Bénin,

leurs habitants, leurs mœurs, de mesurer approximativement les potentialités culturelles d'un peuple qui pourrait servir d'exemple et faire école dans le monde contemporain si avide de science, de technique et de bien-être matériel.

Fort de son expérience apostolique, l'archevêque de Cotonou a loué la providentielle sagesse du peuple béninois sorti victorieux de beaucoup de foyers d'incendies et de tempêtes. Il a exhorte, à conserver notre profonde aspiration à l'unité, fruit de la paix, de la voie et de l'amour, grâce à Dieu, grâce à la prière, grâce à l'adoration perpétuelle de l'Eucharistie. Car le bon grain résiste et croît toujours.

Simple, familiale, pleine de joie avec l'union diocésaine des chorales hanyé et Séxwényon, la matrice Saint-Isidore de Marie et la chorale Sainte-Cécile de la paroisse Saint-Michel de Cotonou, la célébration de Cotonou a été une véritable épiphanie de la splendeur du Dieu-Trinité. Ce rayonnement, la chorale l'a su traduire à travers un morceau gestuel spécialement composé à la dédicace de l'archevêque de Cotonou à la grande admiration de toute l'assistance. Et commentaire la majestueuse procession des Oblats qui a porté à l'autel du Seigneur les fruits de vingt-cinq années de labeur au service du Christ et de son Eglise. Merveilleusement orchestrée, elle comportait, entre autres, un masque "Guélede", émouvante expression de notre culture et « un bœuf blanc » pour signifier comment l'archevêque jubilaire, comme un agneau, a accepté de s'immoler et de se sacrifier jusqu'au bout pour l'avènement de la gloire de Dieu au sein de son Eglise.

Au terme de la célébration eucharistique ont été rendus publics plusieurs messages de félicitations dont ceux du pape Jean-Paul II, du Nonce apostolique près le Bénin, du préfet de la Congrégation pour l'évangélisation des peuples et de Son Eminence Bernardin cardinal Gantin qui espère redonner plus tard à la célébration solennelle de ce samedi 28 juillet, l'éclat que méritent les grandes qualités de prêtre et d'évêque serviteur de Dieu et des hommes jusqu'au bout qu'est Monseigneur Nestor Assogba.

Après une photo de famille, la fête s'est poursuivie avec l'heureux du jour par un partage du pain et du sel de l'amitié et des réjouissances populaires.

À Son Excellence Monseigneur Nestor Assogba, Ad multos annos !

Brice C. Ouinsou



Vue partielle des participants.



Photo de famille.

RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION...

LE PÈRE FRANCIS AUPIAIS : UN PIONNIER DU DIALOGUE POUR LE CHRIST

*«Grande est la force de la mémoire.
Tant est grande la puissance de la
mémoire d'une vie.
Cette vie pourtant vouée à disparaître» (1).*

Cinquante-cinq ans déjà qu'a disparu de nos yeux le châtel l'illustre père Francis Aupiais. Mais à jamais demeurent gravés sa grande renommée et son précieux souvenir sur le livre d'or de la mémorable histoire des peuples d'Afrique noire en général et du peuple danxoméen en particulier. Oui père Francis Aupiais, que nos langues se collent à nos palais si, nous, peuple danxoméen d'hier, béninois d'aujourd'hui, oubliions votre souvenir ! Toutes les générations chanteront le régne du Christ vivant à travers le resplendissement de la gloire de vos œuvres sur la terre de nos aieux.

Comment ne pas aujourd'hui rappeler l'immense travail abattu par cet intrépide missionnaire et toute sa compagnie, apôtres de l'Évangile, pour la valorisation de la culture noire africaine dans le dialogue et la reconnaissance de l'autre dans sa particularité ? Ses vingt-huit années (1903-1931) passées au service de la mission en Afrique noire ont été comme une incarnation de la noble aspiration qui a motivé son débarquement dans le golfe de Guinée en 1903. «Je voulais faire connaître sous leur vrai jour au public européen les populations noires du golfe de Guinée dont l'état actuel et moral m'avait profondément séduit et que je savais tenues en piété estimé par les Blancs en général» (2).

Très vite, dès son arrivée, Francis Aupiais à peine vingt-six ans d'âge, s'est démarqué de la mentalité coloniale de l'époque ; cette mentalité ne voyait dans les autochtones que des «primitifs» à civiliser ou des peuples à convertir. Le père Francis Aupiais était convaincu à l'idée que tous les peuples étaient capables de recevoir l'Évangile même les redoutables Danxoméens dont il y a peu, faisaient encore des sacrifices humains.

LES DANXOMÉENS À LA RENCONTRE DE LA BONNE NOUVELLE DU SALUT DANS LE CHRIST

Au Dahomey, le père Francis Aupiais avait encadré une mission à la fois scientifique et religieuse. Tout en témoignant de l'Évangile du Christ dans sa «cure-école-infirmière-atelier-plantation-nursery» de Porto-Novo, il mettait en pratique son génie de scientifique et de photographe. Il filmait avec une caméra ethnographique tous les aspects de la vie des populations danxoméennes ; plus spécifiquement les cérémonies religieuses. Sûr de son identité et de son appartenance à Jésus-Christ, Fils de Dieu, unique Rédempteur et Sauveur, le père Francis Aupiais ne craignait pas d'aller à la rencontre des



Le Père Francis Aupiais.

féticheurs, de se lier à eux et de s'immerger, avec prudence, dans les cérémonies vodoun. Ce faisant, il recueillait inlassablement les récits et les proverbes qu'il éditera en 1925 dans la revue créée par ses soins et animée avec des collaborateurs «non déracinés» comme les futurs écrivains, hommes politiques et élites dahoméens dont Paul Hazoumè, Thomas Moulié, premier prêtre du Danxomé. On comprend également que, de retour en France, Francis Aupiais n'a cessé de dénoncer le racisme en collaborant à la campagne du Bureau international de travail contre le travail forcé. Cela demeure une parfaite illustration de la pensée qui présidait à l'engagement du missionnaire en l'Afrique noire : «Démontrer que les populations indigènes possèdent de belles qualités morales et religieuses avant leur christianisation» (3). Il demeure impérieux, hier comme aujourd'hui et demain de promouvoir ces valeurs et ces belles qualités, et les mettre en exergue et de les porter à la lumière de l'Évangile du Christ mort et ressuscité pour le salut du genre humain. Et cela n'est rien d'autre que l'inculturation.

Élu provincial en 1928, il fait paraître un article choc sur l'inculturation de la foi en Afrique. Intitulée «les Noirs de l'Afrique et l'Évangile», cette analyse réflexive a provoqué des remous en France et au Dahomey. Dans les cérémonies où ses confrères ne voyaient que «sorcellerie», le père Francis Aupiais présentait l'infini pouvoir de l'Esprit-Saint. La religion des peuples non-chrétiens, soulignant-il avec persistance et conviction, ressort d'une «providence divine» c'est dans leurs valeurs d'amour, valeurs positives que résident les «pierreries d'attente de la Foi». Il fallait donc que la lumière du Christ ressuscité vienne les éclairer de l'intérieur et les dépouiller de leurs archaïsmes, en les arrachant à leur nuit, leur étroitesse, à leurs ambiguïtés, en les ouvrant à la lumière et en les dilatant à l'infini (4). Le père Francis Aupiais entrait ainsi dans la dynamique de l'Évangélisation à savoir «dire à un

trateur du cercle de l'Atacora sur les rites de ces sociétés d'agriculteurs, celui-ci répondit qu'elles n'ont pas de religion. Ceci ne l'acquittait pas empêché de mener des enquêtes auprès des enfants. Sur l'autorisation de Bagri, chef du village de Berenengou, le père Aupiais assistera à plusieurs cérémonies traditionnelles. Ce fut à ces occasions que son compagnon Frédéric Gadmér avait pu filmer des danses traditionnelles de femmes, le rite de l'imposition des mains pour les prières devant l'autel des anciens. Ces collectes lui ont servi de bases précieuses à l'étude méthodique et expérimentale des religions africaines. On

homme, toi aussi tu es aimé de Dieu dans le Seigneur Jésus» et pas seulement le lui dire, mais le penser réellement. Et pas seulement le penser, mais se comporter avec cet homme de telle manière qu'il sente et découvre qu'il y a en lui quelque chose de sauvé, quelque chose de plus grand et de plus noble que ce qu'il pensait et qu'il s'éveille ainsi à une nouvelle conscience de soi (5). Le père Francis Aupiais a su réaliser cette œuvre en offrant son amitié au peuple dahoméen, une amitié réelle, désintéressée, sans condescendance faite de confiance et de respect.

Malheureusement «exilé» dans une petite école des langues en 1931, il fut démis de sa charge de provincial. Elle lui sera restituée en 1937. Il mourut épousé le 14 décembre 1945.

Père Francis Aupiais, vous demeurez toujours dans la mémoire de ceux vers qui le Seigneur vous a envoyé à l'âge de vingt-six ans à peine. Puisse votre immense œuvre accomplie dans le dialogue méthodique, la lutte pacifique pour la valorisation de la culture noire africaine à la cause de la Bonne Nouvelle du salut, servir d'exemple vivant et de leçon mémorable pour l'aujourd'hui de la mission et ce, à la gloire de Jésus-Christ, Pasteur par excellence le même, hier, aujourd'hui et à jamais.

Brice Ouissou
Séminariste

NOTES

(1) Cf Saint Augustin, *les Confessions*.

(2) Certaines informations nous sont fournies par Marine Perrin in *Peuple du monde*, n° 29, février 1997.

(3) M. Perrin, *Les aventuriers de Dieu*, idem.

(4) Cf E. Leclerc, *Le Maître du Désir*, *Descle de Brower*, Paris 1997 p. 16

(5) Cf E. Leclerc, *Sagesse d'un pauvre*, *Descle de Brower*, Paris 1997 p. 117.

UN CADEAU QUI DURE.
UN CADEAU QUI INSTRUIT.

A UNE CONNAISSANCE,
OFFREZ
UN ABONNEMENT A
"LA CROIX DU BENIN" ;

Un cadeau

- qui dure,
- qui favorise l'éducation permanente de la foi,
- qui nourrit les solidarités en Église,
- qui n'a pas son pareil chez nous,
- qui...
- qui...
- qui...

RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION...

ÉGLISE CATHOLIQUE DU BURKINA FASO

«Comme ils sont beaux les pas du messager de la Bonne Nouvelle».

DOUBLE CLÔTURE

L'Église catholique du Burkina Faso doit sa fondation à Monseigneur Augustin Haquard, alors Vicaire Apostolique de Soudan en 1898. De retour du Soudan, il entreprit sa mission à l'Est de l'Afrique dans les régions moins touchées par l'Islam. C'est ainsi qu'il atterrit à Ouagadougou le 20 mars 1899. De Ouaga, il voulut joindre Fada N'Gourma (une région située à 244 km de Ouaga). Du fait que cette région dépendait de la colonie voisine du Dahomey, actuel Bénin, il prépara le terrain grâce aux amis qu'il possédait, notamment, Binet et deux Administrateurs. Il annonça alors au gouverneur de Porto-Novo son projet d'installer une mission à Fada N'Gourma, en demandant son assentiment qui lui sera accordé. C'est ainsi que plusieurs zones de peuplement pour une mission ont été acquises, et il restait des missionnaires fondateurs pour l'installation effective. Cela commencera dès l'année suivante, en 1900. Les Pères missionnaires blancs : P. Canac, P. Memet, et le frère Célestin, descendant pour implanter la Croix glorieuse de Jésus-Christ à Koupala (une ville située à 120 km de Ouaga), le 22 Janvier 1900 et à Fada N'Gourma le 05 Février 1900. Ce fut les débuts de l'Église au Burkina. La mission de Ouaga sera fondée par le Père Guillaume Tempier le 15 Mars 1902 et celle de Bobo-Dioulasso en 1927. Cent ans après, l'Église du Burkina-Faso compte trois archidiocèses et douze diocèses. Elle a à son actif environ 600 prêtres. Aujourd'hui, elle a des raisons d'être en liesse et de rendre grâce.

«JUBILEZ, CRIEZ DE JOIE, HABITANTS DE SION»

Le Jubilé tient une place importante pour l'Église du Burkina qui a célébré les cent ans d'évangélisation. Car en dehors des grandes et joyeuses célébrations jubilaires organisées dans chaque diocèse, il faut noter d'abord l'assemblée conjointe AECAWA-CEREAO tenue à Ouaga du 15 au 19 novembre 2000, et dont le thème était «Bâtir l'Église-Famille de Dieu dans l'Afrique de l'Ouest: Défis et ressources au terme du troisième millénaire». Cette assemblée a draine une centaine d'évêques au Burkina et a connu son épilogue au sanctuaire marial de Yagma par une messe rehaussée par la présence du Cardinal Arinze et le Nonce Apostolique Monseigneur Zenari. Ensuite le Jubilé du sacerdoce le 02 décembre auquel ont pris part près de cinq cents prêtres que compte l'Église du Burkina. Ce nombre sera augmenté par l'ordination sacerdotale de 94 jeunes appelés au ministère presbytial le 03 décembre 2000. Quoi de plus normal que de rendre grâce à Dieu.

YAGMA, UN LIEU DE PÉLERINAGE

À l'instar de la grotte d'Arigbo de Dassa, (haut-lieu de pèlerinage du Bénin), les collines du Sanctuaire marial de Yagma ont été consacrées en l'honneur de la Vierge Marie. Yagma ne révèle aucun mystère ni aucune apparition de la



La grotte Notre-Dame de Yagma.

Vierge Marie. Le lieu a été choisi par le regretté Paul Cardinal Zougrana en 1967 comme lieu de pèlerinage diocésain et national. Depuis lors, plusieurs milliers de pèlerins s'y rendent tous les trois ans (pour le pèlerinage national) pour prier et rendre grâce à Jésus par Maria. Rapelons que Yagma est un petit village situé à 22 km de Ouaga. Et c'est ici qu'aura lieu la mémorable célébration eucharistique,

EN CE JOUR BÉNI ET MÉMORABLE

Après son Jubilé d'Or sacerdotal, célébré le 14 janvier 2001, Le Cardinal Gantin s'était rendu au Burkina Faso en tant qu'envoyé spécial du Saint-Père, pour la clôture de l'Année jubilaire et des cent ans d'évangélisation de ce pays. Une célébration riche en couleurs et en

En effet, en ce jour béni du dimanche 21 janvier 2001, la place mariale de Yagma a été prise d'assaut dès sept heures du matin, par une immense foule de chrétiens non seulement burkinabé mais aussi des pays limitrophes comme le Bénin, la Côte d'Ivoire, le Mali le Niger et le Togo. Point n'est alors besoin de douter de la beauté matérielle et spirituelle du sanctuaire, agréablement aménagé pour la circonstance avec un autel bien délimité par une grille aux couleurs jubilaires. Du fond de la grotte se trouve la statue de la Vierge Marie Notre-Dame de Yagma, ornée comme une fiancée parée pour son époux. Les chorales moréphone (de la langue Moré), et française n'ont méconnu aucun effort pour aider les pèlerins à s'extasier. Les forces de l'ordre, de leur côté, étaient aux aguets. Bref un décor sympathique, était planté pour accueillir l'imposante procession.

La célébration eucharistique s'était déroulée sous les sollicitudes spirituelles de son Eminence Bernardin Cardinal Gantin. Il avait à ses côtés l'ensemble des Évêques du pays, le Nonce Apostolique,

l'Église locale qui célèbre son centenaire dans le mouvement universel du Grand Jubilé. Un siècle dira-t-il c'est beaucoup, mais c'est un long temps d'ensemencement arrosé par la bonne volonté, le courage et le sacrifice. Se référant à l'évangile de saint Mathieu (Mt 13,31-32), la graine de sénévé a grandi, mais cet arbre n'aura jamais fini de grandir. C'est pourquoi, il compte sur le témoignage de foi de chacun et de tous. Il a également invité tout le clergé, les religieux et religieuses, les autorités politico-administratives, chacun à son niveau, à se donner, pour faire triompher la justice, la paix et l'amour, afin de tuer, comme le dit saint Paul dans la deuxième lecture, les germes de haine de méfiance, de violence et de passion. Aussi, suscitera-t-il, d'une part, l'esprit missionnaire car, une Église qui n'est pas missionnaire est une Église sans avenir, une Église morte, et, d'autre part, l'esprit de solidarité et d'unité traduit en ces termes: *Ou nous montons ensemble, ou nous croulons ensemble*. Pour le Legat, ce n'est pas une clôture mais un nouveau départ vers des horizons divers. Avant de finir, il a félicité chaleureusement les 94 nouveaux prêtres présents et n'a pas manqué d'évoquer la mémoire des missionnaires, du vénéré regretté Paul Cardinal Zougrana, et de tous ceux qui ont trépassé pendant l'année jubilaire. Il finira par une invocation à Notre-Dame de Yagma, afin que celle-ci veille sur le graine de sénévé semé il y a cent ans.

La procession des offrandes vécue dans le plus grand souvenir et bien rythmée par les nouveaux prêtres a permis aux fidèles de revivre les grandes célébrations qui ont rehaussé l'année jubilaire. Après la liturgie eucharistique, Monseigneur Compaoré Wenceslas, évêque de Manga a fait lecture des orientations post-synodales de l'Église-Famille, issues du premier Synode de la Conférence épiscopale du Burkina-Niger, tenu à Ouaga en novembre 1999. Ce document a été remis aux représentants de chaque diocèse afin que ceux-ci en prennent connaissance, conscience, et le méditent pour l'édification d'une Église-Famille authentique et vraie qui débute son deuxième centenaire. Ceci pour la gloire de Dieu et le salut des hommes.

Sahouégnon Raoul
Scolastique Saint-Camille Ouagadougou
(Burkina Faso)



Le cardinal Gantin accueilli par un bain de foule, (avant la messe).

JOURS... L'AFRIQUE ET LE MONDE AU FIL DES JOURS... L'AFRIQUE ET LE

ARMES LÉGÈRES : LOURD FLÉAU EN AFRIQUE DE L'OUEST



Les armes légères circulent partout en Afrique de l'Ouest alimentant les conflits et aggravant l'insécurité. Mais la volonté politique et les moyens manquent pour lutter contre ce fléau que dénoncent les Ong et les associations de parents de victimes.

Assis sur une chaise roulante, le regard absent, Youssouf Mané, un militaire de 43 ans, ne semble guère comprendre ce qui lui est arrivé, il y a quelques années, un après-midi d'été en Casamance, au sud du Sénégal. À l'occasion de la journée de témoignage sur les dangers de la circulation des armes légères organisée en juin 2001 à Dakar par la Coordination des Ong du Sénégal (Congad) et l'Ong Oxfam-Grande Bretagne, Youssouf raconte son aventure en sanglotant : «En renfort, je suis devenu transporter vivres, habits et munitions quand je suis tombé sur une embuscade des rebelles qui voulaient brûler le village d'Efok. Ils m'ont tiré dessus. Pendant trois heures, je suis resté évanoui dans la forêt. On me croyait mort». Assise à côté de lui, sa femme essuie des larmes. L'homme a perdu ses deux jambes. Aujourd'hui, il se sent seul et n'arrive pas à prendre en charge les frais liés à ses traitements. Le cas de Youssouf n'est pas isolé. «Beaucoup de militaires victimes de la guerre en Casamance», dit-il, vivent le même sort que moi.»

Au Sénégal, comme un peu partout en Afrique de l'Ouest, les militaires ne sont pas les seuls à faire les frais de la multiplication des armes qui circulent librement. Les civils paient aussi un lourd tribut. Tombée sur une mine dans les rizières de Nyassia, toujours en Casamance, Amy Diedhiou a perdu ses deux jambes. Depuis elle vit un véritable calvaire chez son mari polygame. «Ma co-épouse ne me supportait plus, alors je suis retournée chez mes parents», dit-elle, la voix cassée.

C'est au début des années 80, lorsqu'ont éclaté les rébellions et guerres civiles, au Liberia, en Sierra Leone et au Sénégal que les armes ont commencé à proliférer. Pour le colonel de gendarmerie, le Sénégalais Aziz Nda, ce phénomène

même remonterait même aux guerres de libération des pays lusophones, Guinée-Bissau et Cap-Vert, au début des années 70.

SEPT MILLIONS D'ARMES LÉGÈRES EN AFRIQUE DE L'OUEST

Aujourd'hui, pistolets, kalachnikovs et autres mitrailleuses se vendent comme des chèvres au forail. Bandits de grands chemins, voleurs de bétail, miliciens, rebelles, et groupes ethniques se ravitaillent en toute impunité. Selon le département de l'information de l'Onu, «dans certaines régions d'Afrique, un fusil d'assaut AK-47 se vend au prix d'un sac de maïs». Pour Mme Christiane Johnson Agboto, présidente de l'Ong sénégalaise Mouvement contre les armes légères en Afrique de l'Ouest (Mala), «Le phénomène est préoccupant car plus de 500 millions d'armes légères sont en circulation dans le monde dont 7 millions en Afrique de l'Ouest». Ces armes constituent une menace permanente pour les populations. On estime, en effet, qu'elles sont responsables de la mort de trois millions de personnes depuis 1990.

On classe parmi les armes légères, les armes à feu d'un calibre inférieur à cent millimètres : revolvers, carabines, fusils d'assaut, grenades, lances-roquettes, mines antipersonnel et armes blanches... Pour le secrétaire général de l'Onu, Kofi Annan, «au regard des carnages qu'elles provoquent», ces armes dites légères sont assimilables à des «armes de destruction massive».

MANQUE DE VOLONTÉ POLITIQUE

La lutte est difficile, les garde-fous sont insuffisants et les gouvernements manquent parfois de volonté politique. En effet, selon le commissaire divisionnaire Seydina Thiam, chargé de la Division Armes au ministère de l'intérieur, «les trafiquants sont des multinationales qui mettent les moyens et la couverture pour

trafiquer d'autant plus que nos frontières sont perméables». D'après Malao, environ 40% des armes légères sont attribuées au trafic illicite et le marché africain est estimé, en terme financier, à trois voire cinq milliards de F cfa par an. Selon le Colonel Aziz Nda, ces armes proviennent pour la plupart des pays méditerranéens, de l'ancien bloc soviétique et du monde arabe.

A Sénégal, la détention, la vente, et le port d'armes par les particuliers sont régis par une loi du 18 janvier 1966. «Mais même les armuriers ne respectent pas la législation. Les armes blanches sont vendues dans la rue», s'indigne Modou Diop du ministère de l'intérieur. Ce que confirme cette touriste rencontrée sur l'Avenue Ponty qui ne comprend pas pourquoi certains vendeurs ambulants se promènent avec des valises de couteaux. Cependant, la police et la gendarmerie ne baissent pas les bras. Ils traquent sans répit les trafiquants d'armes. Les images d'agresseurs armés jusqu'aux dents, le visage tuméfié, menottes aux mains, le regard fuyant l'objectif de la caméra sont devenues banalas pour les téléspectateurs.

À la suite de la rencontre de Dakar, des appels et des pétitions ont été lancés pour la reconduction du moratoire d'Abuja, signé le 30 octobre 1998 par les chefs d'Etats de la Cedeao portant sur l'arrêt de l'importation, de l'exploitation et de la fabrication des armes légères pour une période de trois ans renouvelable qui arrive à expiration cette année.

La Conférence des Nations unies sur le commerce illicite des armes légères qui s'est tenue à New York du 9 au 20 juillet 2001 veut mobiliser la communauté internationale pour lutter contre ce fléau comme le souhaitent les Ong qui exercent de vigoureuses pressions dans ce sens auprès des gouvernements. Pour marquer l'ouverture de cette session, le gouvernement ghanéen a d'ailleurs procédé le 9 juillet à une importante destruction d'armes. Au Mali également, les autorités ont entamé une campagne de restitution, qui a permis de récupérer «20 000 armes légères détenues par la population», révèle la Commission nationale de lutte,

Khoudia Diop / Syfia

CE QU'IL SERAIT BON QUE VOUS SACHIEZ

★ 25.000 dollars soit environ 17,5 millions de F CFA est la consistance du prix Guillermo Cano. Ce prix mondial de la liberté de la presse attribué par l'UNESCO porte le nom d'un rédacteur en chef colombien.

Alors qu'il enquêtait sur les barons de la drogue, Guillermo fut assassiné.

En hommage à cet illustre disparu, l'UNESCO a institué, en 1997, ce prix. Il est remis sur la recommandation d'un jury international indépendant composé de seize professionnels des médias à toute personne, organisation ou institution qui aurait contribué de façon notable, à la défense ou à la promotion de la liberté de la presse, dans des conditions risquées.

★ Septembre 2001, la France qui a frappé 9/10ème des 8,1 milliards de pièces en euro les achemina vers les banques pour être mises en circulation à partir du 1er janvier 2002.

★ Un laser anti-missiles d'un coût de trente milliards de francs français soit trois mille milliards de F CFA serait en préparation pour être lancé dans l'espace. Ce projet avait été considéré avec réticence par l'ancien président Bill Clinton. Car estimait-il, cela ouvrirait la voie à l'armement de l'espace.

★ Dans le secteur privé comme dans la fonction publique, le harcèlement moral est désormais punissable d'un an de prison et de dix millions de F CFA d'amende. Cette mesure a été adoptée par l'Assemblée nationale française dans le cadre du projet de loi sur la modernisation sociale.

★ Le deuxième trafic mondial après celui de la drogue est sans ambiguïté celui du marché mondial des animaux sauvages qui route plus de 15,5 milliards de dollars soit environ 10 850 milliards de Francs CFA chaque année pour environ 20 à 30 mille singes, 2 à 5 millions d'oiseaux, 10 à 15 millions de peaux de reptiles et 500 à 600 millions de poissons d'aquariums.

Pour ce marché clandestin, il est de plus en plus fréquent que les stocks de stupéfiants soient camouflés dans le corps des boas et crocodiles. Les pays africains font partie des principaux pourvoyeurs d'animaux, ils sont aussi les premiers perdants du trafic. Tenez un lot de 200 perroquets gris du Gabon est cédé à 4 000 dollars environ 2,8 millions de Francs CFA aux trafiquants mais se vend à 300 000 dollars soit 210 millions de Francs CFA aux destinataires des pays développés. La biodiversité africaine est ainsi menacée.

ECONOMIE — DÉVELOPPEMENT

LA GRANDE DÉTRESSE DES HUILERIES AFRICAINES

Frappées par la chute des cours et la baisse de la production locale, les huilleries africaines sont menacées de disparition. Branche bas de combat chez les industriels qui souhaitent une protection de leur marché.

En Côte d'Ivoire, la société Oleatech qui produit de l'huile de palmiste et de l'huile de coprah a disparu. Au Togo, l'usine de Nioto est sur le point de fermer. Au Bénin, les usines d'extraction d'huile de palme fonctionnent de 5 à 40% de leur capacité. Celles de trituration de l'arachide au Sénégal à 27%... Les industries oléagineuses africaines sont en crise. Le manque de matières premières menace leur existence. Dans le même temps, elles sont confrontées à la baisse des cours mondiaux. Ainsi, le prix de la tonne d'huile de palme a chuté de moitié depuis 1998.

Cette situation, qui s'explique par une sousproduction en Malaisie et en Indonésie (huile de palme), aux États-Unis et au Brésil (soja), marginalise l'Afrique sur le marché mondial des oléagineux. En 1960, l'Afrique représentait 99% des exportations mondiales d'huile, la Malaisie et l'Indonésie moins de 1%. Aujourd'hui l'Afrique représente moins de 10 % du marché mondial alors que la Malaisie et l'Indonésie assurent 80 % des exportations mondiales. «Nous avons peur de disparaître du marché international», s'alarme Georges Kouassi Brou, directeur général adjoint du groupe Blohorn en Côte d'Ivoire. La situation des différents

secteurs de la filière oléagineuse lui donne raison.

Les plantations de palme à huile sont pour la plupart vieilles. La Côte d'Ivoire, le Bénin et le Togo, par exemple, disposent d'un million d'hectares de plantations. Seul le quart de ce verger est constitué de plantations industrielles améliorées. Les arbres ont en moyenne 25 ans d'âge. Le rendement de ces palmiers est faible: la Malaisie parvient à produire 3,6 tonnes à l'hectare alors que les grands producteurs d'Afrique de l'Ouest comme la Côte d'Ivoire et le Nigeria ne dépassent pas 2 tonnes.

UN VÉRITABLE PROBLÈME DE SOCIÉTÉ

L'arachide ne se porte guère mieux. Au Sénégal, la production a baissé de 30% depuis 1976. La libéralisation de la filière rend difficile l'organisation de la collecte, l'encaissement des paysans et l'accès aux semences sélectionnées. La collecte a ainsi chuté de 77 % !

La graine de coton est, elle, doublement frappée. D'abord par la chute drastique de la production ces dernières années. La production du Mali, le plus

gros producteur de la région, qui avait atteint 520 000 tonnes en 1997-98, s'est effondrée de plus de moitié en 2000-01. Durant ces mêmes années, celle du Togo a chuté de 30 %, celle du Burkina de 20 %.

Le Bénin a mieux résisté avec une baisse de seulement 5 %.

En outre une partie des graines de coton produites est exportée ce qui défavorise les huilleries locales.

Le manque de stratégie politique de développement des filières oléagineuses et l'absence de stratégies propres constituent des facteurs de blocage à la production, à la transformation et à la commercialisation des produits oléagineux, analyse le togolais Kwami Adri. La libéralisation des secteurs et le désengagement de l'Etat de la production, pour corollaire la privatisation des sociétés, n'ont guère contribué à relever le défi de l'Afrique dans ce secteur. «Plus qu'un problème économique, la déterioration continue de la filière oléagineuse constitue un véritable problème de société car elle assure des revenus directs à plus de deux millions de personnes au sein de l'Uemoa», complète Yves Lambelin, président du groupe Silca en Côte d'Ivoire.

Pour soutenir l'huile de palme, les professionnels ivoiriens expérimentent une solution. Les industries de deuxième transformation (raffineries, margariniers et savonneries) ont accepté, depuis janvier 2000, de payer l'huile de palme à un prix

plus élevé que le cours du marché international; ils versent un complément de 19 984 F cfa la tonne. C'est à ce prix que la filière essaie de tenir. Mais les difficultés ne sont pas résolues pour autant. Planteurs et huilleries continuent à se plaindre.

Le Sénégal, lui, a institué une taxe sur les huiles importées, prélevement contraincé à la réglementation de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (Uemoa) dont ce pays est membre. Dans le souci de protéger les huilleries locales, le gouvernement béninois a suspendu depuis le 4 avril 2001 l'exportation des graines de coton pour une durée d'un an. Mais, dans la pratique, cette mesure est loin d'être effective: des cargaisons de graines continuent à quitter le port de Cotonou.

Les industriels de l'Uemoa ont pris conscience du péril. Ils ont créé en juillet 2000 l'Association des industriels de la filière oléagineuse de l'Uemoa (Aifo-Uemoa). Celle-ci a tenu les 19 et 20 juillet 2001 à Cotonou un symposium au thème significatif: «La filière oléagineuse dans l'Uemoa: disparition ou renaissance?». Elle a adopté une série de mesures pour tenter d'assurer une fourniture suffisante des matières premières aux usines. L'association souhaite par ailleurs la protection du marché de l'Uemoa. Une telle demande heurte-t-elle pas les règles du libre échange? «Le libéralisme ne peut fonctionner unilatéralement», rétorque Roland Riboux, président de l'Aifo-Uemoa. «Aucune économie moderne ne s'est fondée sans un passage préalable par une protection des industries naissantes. Suivre la loi du marché n'a aucun sens dès lors que les prix sont manipulés ailleurs au moyen de subventions.»

Jérôme Adjakou Badou / Syfia

MARCHÉ MONDIAL : LA BANANE D'AFRIQUE EST PERDANTE

Les États-Unis ont enfin levé les sanctions qu'ils appliquaient à l'Europe, suite à leur différend sur le marché de la banane. Si cet accord satisfait les deux parties, les pays d'Afrique et des Caraïbes en sont les grands perdants.

«C'est une grande nouvelle pour les exportateurs européens». C'est par ces mots que Pascal Lamy, commissaire européen au commerce, a accueilli la suppression des sanctions commerciales que les États-Unis exerçaient sur l'Union Européenne depuis 1997. L'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) avait en effet autorisé Washington à appliquer des droits de douanes sur une série de produits européens pour un montant de 191 millions de dollars soit environ 133,700 milliards de F CFA. Des sacs à main aux batteries pour véhicules, en passant par le jambon, nombre d'exportations européennes vers les USA étaient surtaxées. Tout cela pour des bananes.

C'est en effet, le système d'accès des bananes au marché européen qui a créé un conflit entre les deux superpuissances économiques. Celui-ci est aujourd'hui réglé, sur le dos des producteurs d'Afrique et des Caraïbes, ainsi que sur celui des travailleurs des grandes plantations sud-américaines.

En 1993, l'Europe était encore inspirée par l'esprit de la Convention de Lomé, qui veut soutenir le développement de

certains pays, en l'occurrence les anciennes colonies européennes d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP), en fixant des taxes à l'importation de produits concurrents, provenant d'autres régions. Une idée en contradiction avec l'idéologie de l'OMC et des États-Unis, favorable à la liberté totale du commerce.

Les bananes d'Afrique et des Caraïbes furent ainsi admises sans taxes dans l'Union européenne, tandis que celles venues d'Amérique latine (les bananes-dollars) devaient en supporter. Par la même occasion, l'Europe favorisait ses propres producteurs (aux Antilles, en Crète, à Madère,...).

VICTOIRE DES «BANANES-DOLLARS»

Colère de Washington, où les entreprises transnationales : Chiquita, Dole et les autres, étaient touchées à des degrés divers (elles produisent des bananes sur les grandes plantations d'Amérique centrale et du Sud). Et colère aussi, bien sûr, dans les capitales de ces pays: Équateur, Costa Rica, Panama...

Une plainte est alors déposée auprès de l'OMC qui, selon ses principes, condamne l'Europe en 1997 pour des mesures considérées comme «discriminatoires». L'année suivante, le régime européen est modifié, mais pas assez aux yeux de l'OMC et des États-Unis. Nouvelle plainte, nouvelle condamnation, assortie cette fois de sanctions, jusqu'à cet accord récent, signé en avril et mis en œuvre le 1er juillet 2001.

Techniquement, la solution trouvée est complexe. D'abord, à partir de 2002 et durant cinq ans, 750 000 t de bananes ACP (au lieu de 850 000) pourront entrer en Europe avec une préférence tarifaire de 300 euros par tonne, tandis que les autres contingents d'importation (2,65 millions de tonnes) seront soumis à une taxe de 75 euros (environ 50 000 F cfa) par tonne. Second aspect: les licences d'exportation seront attribuées pour 83% aux «importateurs traditionnels», c'est-à-dire les entreprises transnationales. Ensuite, après 2006, il ne devrait plus y avoir de quotas de faveur.

Conséquence: la part du marché européen ouverte aux bananes des ACP va être réduite, au profit de celles commercialisées par les multinationales. C'est plus qu'une question d'origine géographique. En s'alignant sur l'OMC, l'Europe opère un choix: Elle donne

priorité à la logique du marché plutôt qu'à celle du développement.

Or le marché favorise la banane *latina*, moins coûteuse parce que ses plantations sont plus grandes et plus planes, et parce que l'exploitation des travailleurs y est plus forte. La FEMTAA et l'UITA, deux organisations syndicales internationales de l'agriculture, l'ont souvent dénoncé.

Les perdants de l'accord sont d'abord les petits producteurs, notamment ceux d'Afrique, qui n'ont en rien été associés aux négociations et qui vont perdre des débouchés. Ce sont aussi les travailleurs des plantations, dont les revenus vont encore être rabotés au nom de la compétitivité. Ce sont enfin les organisations de commerce équitable. La banane équitable représente entre 1% du marché au Luxembourg et 49% en Suisse (d'après le Banana Trade News Bulletin). Mais elle risque d'être victime de l'accord UE-USA, n'étant pas considérée comme un fournisseur traditionnel.

À l'inverse, l'accord «est vraiment une victoire pour le lobby des grandes entreprises, estime la même source. Et le principal vainqueur est la Chiquita Brands International».

Les autres peuvent déjà penser à se reconvertisir.

René Delpierre / Syfia